

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	40 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

## RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'ADRESSE DU JOURNAL

La *Petite Tunisie* ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La *PETITE TUNISIE* est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 28 Juin 1894.

## ASSASSINAT DE M. CARNOT

Le Président de la République Française, M. Carnot, dont les pouvoirs expiraient en novembre prochain, est tombé lâchement assassiné dimanche soir à Lyon, sous le couteau d'un jeune Italien.

Pour l'honneur de la patrie de M. Crispi, nous dirons comme lui : « Cet homme appartenait à ce ramassis de malfaiteurs, de propagandistes par le fait, d'anarchistes, en un mot ; c'était donc un sans patrie » ; nous ne pouvons donc en vouloir aux Italiens de l'acte commis par Santo Casiero.

Du reste, la correction du premier ministre et des Chambres italiennes, en cette circonstance malheureuse, a été parfaite.

A la séance de la Chambre des députés M. Crispi a annoncé en termes émus l'assassinat de M. Carnot.

Pour notre plus grande douleur a-t-il dit, l'assassin est Italien, mais les anarchistes n'ont pas de patrie !

La Chambre italienne a ensuite levé la séance en signe de deuil.

Ici, à Tunis, dès que la nouvelle a été connue, la Chambre d'Agriculture s'est empressée d'envoyer le télégramme suivant à M. le président du Conseil des ministres :

« La Chambre d'Agriculture témoigne toute l'horreur que lui inspire l'attentat inouï qui prive le pays du magistrat honnête et loyal qui a exercé les fonctions suprêmes. Elle joint l'expression de son immense chagrin et de celui de la Tunisie tout entière au témoignage unanime du peuple français. »

De son côté, la Chambre de Commerce et diverses de nos sociétés ont adressé des télégrammes de condoléances à Madame Carnot.

Pour notre part, nous prions Madame Carnot d'agréer nos respectueuses et attristées sympathies,

LA RÉDACTION

Par suite d'un accident d'imprimerie et pour ne pas différer de vingt-quatre heures l'apparition de la « Petite Tunisie » nous avons dû laisser paraître notre dernier numéro sans en corriger les épreuves.

Qu'avons-nous fait là, grand Dieu ! C'est par centaines que nous avons relevé les coquilles, noms estropiés, mots dénaturés ou changés, etc., etc..... à tel point que nous nous voyons dans l'obligation de prier nos lecteurs d'agréer toutes nos excuses. Le fait ne se produira plus à l'avenir.

LA RÉDACTION

## Une Chambre à l'eau

Ce que nous avons prévu, il y a quelques mois, au sujet de la Chambre de Commerce du Sud, est arrivé.

Celle-ci n'existe plus que sur le papier, et encore !

Ses membres, épars un peu de tous côtés, à Sousse, à Kairouan, à Sfax et à Gabès ne répondent même plus aux convocations qui leur sont adressées par leur président, de sorte que, n'étant jamais en nombre, la Chambre, naturellement, ne se réunit pas, car les délibérations qui pourraient être prises seraient considérées comme nulles et non avenues par le gouvernement.

Ainsi en a-t-il été lors de la première élection du bureau actuel de celle-ci.

Les membres présents, ayant participé à cette élection, n'ayant pas été en nombre suffisant, la Résidence avait dû casser l'élection.

M. Petit, ancien membre de la Chambre de Commerce du Sud, non réélu, faisant ressortir cette situation, demande au gouvernement d'aviser.

Et par *aviser* M. Petit entend naturellement la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections pour pouvoir, sans doute, remporter une seconde veste.

Eh bien ! n'en déplaise à la *doublure* de M. Gaillard, le fumiste, si nous sommes d'accord avec lui pour demander la dissolution de ce qui n'existe presque plus, nous estimons que loin d'être pour le gouvernement un *devoir rigoureux* de reconstituer la *Chambre de Commerce* du Sud, il doit, au contraire, demander en haut lieu, sa suppression pure et simple.

Il est, aujourd'hui, bien avéré qu'il n'y a pas d'éléments suffisants, dans le Sud, pour constituer une Chambre de Commerce, à moins que M. Petit ait l'outrecuidante prétention d'en être sinon le président, tout au moins le secrétaire à vie.

En supprimant la Chambre du Sud, non seulement le gouvernement réalisera une économie, mais encore il rétablira l'entente et l'harmonie dans la population française du Sud, disparues depuis le jour où M. Massicault a eu la malencontreuse idée de faire créer cette Chambre qui n'a été, jusqu'à ce jour, et comme elle le sera probablement toujours, qu'un sujet de désaccord pour nos compatriotes, dont les têtes sont surchauffées, là-bas, par une température légèrement au-dessus de 30° centigrades.

A notre sens, M. Rouvier doit faire comprendre aux Français de Sousse et autres lieux, que la suppression de leur Chambre de Commerce s'impose, l'expérience ayant démontré que la création de celle-ci avait été prématurée.

Les membres actuels de la Chambre du Sud pourraient être, de droit, membres correspondants de la Chambre de Commerce du Nord et lorsqu'une question importante les concernant devrait être traitée, ils n'auraient qu'à se rendre au grand complet, à la séance où elle serait discutée, afin de faire valoir leurs arguments et enlever un vote d'acquiescement.

Pour nous, nous ne voyons pas d'autre solution possible, à moins de suivre le conseil — que nous nous abstenons de qualifier — que donnaient un jour les Bizertins et qui consistait à créer une Chambre de Commerce dans toutes les villes un peu importantes de la Régence !!!

C'était simplement idiot.

Il faudrait encore savoir où commencerait cette importance.

On voit mal, en effet, une Chambre de Commerce à la Goulette, une autre à Souk-el-Arba, à Gabès, voire à Sousse, avec ses 49 électeurs ! ou encore à Bizerte avec les deux douzaines qu'elle compte dans ses murs crénelés.

Trêve de plaisanterie : la suppression de la Chambre de Sousse s'impose et nous sommes entièrement de l'avis de M. Petit lorsqu'il réclame la dissolution de celle-ci, une fois dissoute, point ne sera utile de faire procéder à son renouvellement et tout sera dit par là.

Nous conseillons charitablement, à certain épileptique, de faire appel aux bons soins de l'un quelconque des médecins de l'administration à laquelle il appartient.

Les accès, auxquels il est sujet, pourraient faire sortir de son calme un de nos rédacteurs, qui a en poche — et plus qu'à suffire — de quoi faire rentrer sous terre l'hébreux, abject et libidineux *gaga*.

Si nous croyons un journal local, qui tient absolument à passer pour l'organe attitré des colons, le « Syndicat Général obligatoire des Viticulteurs » aurait pris, dans sa séance du 21 juin courant la délibération suivante :

« Considérant que la loi phylloxérique, plusieurs fois appliquée à des particuliers, a été violée par la direction de l'Agriculture ;

Vote un blâme contre le fonctionnaire coupable et remercie le Résident général de son intervention dans cette affaire. »

Nous ne savons à quel sujet le Syndicat a émis ce vote, mais ce qui ressort clairement de ceci, c'est que M. Bourde se trouve actuellement dans une singulière posture en Tunisie.

Attaqué d'abord par la presse, le directeur de l'Agriculture a fini par se faire prendre à partie par le monde des viticulteurs. Et ce n'est pas la première fois, si nos souvenirs nous servent bien, mais on n'était pas allé jusqu'à un vote de blâme.

M. Bourde qui n'est pas tout à fait un sot, doit comprendre que sa place, aujourd'hui, n'est plus à Tunis et qu'il doit demander, sans tarder, son changement pour une autre colonie.

Peut-être réussirait-il mieux ailleurs qu'en la Régence où il a su si bien manœuvrer, qu'il en est redit à..... demander à partir.

## QUELS BUCHEURS!

La commission des Services maritimes postaux travaille très activement, si nous nous en rapportons, à ce sujet, aux notes que cette commission fait régulièrement communiquer aux journaux et que ceux-ci insèrent avec toujours quelques éloges discrets.

C'est l'enfance de l'art ; une commission parlementaire qui veut avoir ce qu'on appelle une bonne presse, commence par se mettre en rapport avec les journaux, et, tous les cinq ou six jours, elle leur fait adresser une petite note résumant ce qui s'est passé dans les séances.

Une fois cette organisation bien établie, il est inutile que les commissaires se fassent de la bile ou perdent leur temps à étudier les documents. Les journaux diront toujours que la commission travaille fort activement, et si elle n'aboutit pas, l'opinion publique ne la rendra pas responsable du résultat. On trouvera toujours moyen de mettre la chose sur le compte du gouvernement, de la Chambre, du Sénat, ou de quelque autre collectivité.

Il en est à peu près ainsi de notre commission des Services maritimes postaux.

Déjà, l'année dernière, elle avait beaucoup travaillé sous la présidence de M. Detellier, député d'Alger, puisque le rapport était prêt. Cette année-ci, elle a dû profiter de travaux de l'ancienne commission, elle a beaucoup travaillé elle-même, personne n'en doute ; cependant, le projet est toujours là, et certainement, on sera obligé d'accorder une prolongation de deux ans à la Compagnie Transatlantique parce qu'on n'aura pas le temps de préparer en temps utile, la nouvelle adjudication.

Quant à nous, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il en soit ainsi.

Dans la *Libre Dépêche* des 23 et 26 et sous le titre « Crime odieux », nous relevons le passage suivant :

« Il était en outre sympathique au peuple qui rendait hommage à l'austérité de sa vie privée et à son honnêteté indiscutée. »

Nous voyons avec plaisir que nous ne sommes plus seuls à penser que la vie privée de l'homme public est liée d'une façon indissoluble à sa vie publique ; cette manière de voir a été celle du peuple français, c'est vous *Libre Dépêche* qui l'affirmez.

## Une aubaine pour les vautours

La Tunisie est décidément le pays de prédilection des agioteurs et des cambrioleurs du change.

A peine, par une mesure assez bien comprise, nous fait-on sortir des griffes de cette tourbe sans scrupules qui, on s'en souvient, spéculait avec une précision admirable et suivant les besoins du moment, tantôt sur le *Napoléon*, tantôt sur le *douro* ou tantôt sur la piastre, que le gouvernement, en décrétant le retrait de la monnaie française en Tunisie, jette, sans s'en douter, la monnaie nationale en pâture à une nuée de vautours.

Cette décision est d'autant plus maladroite, qu'elle fait coup double dans un sens qui ne nous est pas favorable. Elle



porte à la fois, un coup plus grand qu'on ne le croit à notre influence et provoque une crise dans les affaires.

Les détracteurs de la France — et ils sont nombreux en ce pays — prennent le prétexte du retrait de notre monnaie pour dire aux indigènes ignorants :

— Vous voyez bien que les Français ne resteront pas ici. Le Bey, votre souverain tout-puissant, ne veut plus leur argent ; aidez-le à repousser l'invasion de ces mécréants et avec notre appui vous les jetterez à la mer.

Ces braves et reconnaissants amis oublient de dire aux indigènes que le retrait de la monnaie européenne en Tunisie est une mesure générale et que la monnaie italienne est, comme la nôtre, retirée de la circulation, sans plus de formes.

Ils omettent également de dire que le jour où on voudrait essayer, avec ou sans leur appui, de nous faire faire le plongeon, ceux qui tenteraient une pareille aventure, courraient grand risque de se piquer les doigts à nos baïonnettes.

Il n'en est pas moins vrai que l'effet que produit, sur l'indigène, le retrait de notre monnaie, est fâcheux. On aurait pu l'éviter, en laissant, par exception, circuler notre argent dans un pays que nous considérons, à juste titre comme nôtre, ou, si on ne voulait froisser personne, il fallait conduire l'opération du retrait avec plus d'activité qu'on ne le fait, car il est pénible à nos compatriotes de voir bafouer la monnaie française, surtout lorsque les quolibets malveillants s'en mêlent.

Indépendamment de cette considération que nous faisons passer avant toutes, il en est d'autres, nées de la même cause, qui ne sont pas sans intérêt.

La perturbation est grande dans le public, Jacques Bonhomme commence à s'impatienter. Il trouve, avec juste raison, qu'on agit avec lui avec trop de sans-gêne. Il ne comprend pas que le gouvernement qui l'a forcé, il y a quelque trente ans, à accepter la monnaie d'argent qu'il retire aujourd'hui de la circulation, le rende responsable de l'usure produite par plus d'un quart de siècle d'usage.

Il est clair qu'une pièce de monnaie, serait-elle même en platine, n'est pas, plus que le fond de la culotte d'un rond de cuir, à l'abri de l'outrage du temps.

Le gouvernement n'ignore pas cette vérité de M. de la Palice : alors pourquoi persiste-t-il dans la voie où il s'est engagé ?

Pourquoi, par un retour à la logique, ne donne-t-il pas les ordres nécessaires aux trésoriers, afin de couper court aux tracasseries sans nombre dont on abreuve le public ?

La mauvaise volonté, on peut bien le dire, frise la mauvaise foi, car, à moins d'être dénué de bon sens, il est aisé de comprendre que le gouvernement ne peut logiquement laisser les pièces usées pour compte à ceux qui les détiennent, souvent bien malgré eux.

Enfin, cet entêtement, accentué, tous les jours, la crise commerciale. Les transactions sont devenues impossibles, aussi ce sont des malédictions sans nombre qui sortent de mille bouches, contre les auteurs de ce désordre financier.

L'exigence du gouvernement français est, dans cette affaire, tellement anormale, qu'on se demande quel est son but, et on est d'autant plus fondé à se poser cette question, que la circulaire que le chef des finances a adressée publiquement aux payeurs généraux, semble en contradiction avec les actes des trésoriers. C'est aujourd'hui, comme avant la circulaire, les mêmes ennuis, les mêmes tracasseries. Combien de commerçants se rendent à la Recette pour y échanger leur monnaie démonétisée, qui reviennent sans avoir pu faire cette opération, par suite de la minutie avec laquelle on pratique !

C'est ainsi que plusieurs se sont rendus aux bureaux de la Recette avec quelques cents francs de monnaie, sur lesquels on leur a à peine échangé le dix pour cent.

Cette façon d'agir met les commerçants dans l'obligation de refuser toutes pièces d'argent qui ne sont pas tunisiennes, il en résulte que beaucoup de gens en sont réduits à solliciter une ouverture de crédit chez leurs fournisseurs, en attendant qu'on se décide à leur dire, où et quand ils pourront échanger les pièces, plus ou moins usées, dont ils sont porteurs et qui constituent tout leur avoir.

Heureux sont ceux qui sont suffisamment connus pour obtenir de leurs fournisseurs le crédit nécessaire à l'alimentation journalière de la famille ! ceux-là attendront, mais que doivent faire les tout petits employés, les journaliers lorsqu'il ne leur reste en poche que la monnaie que messieurs de la Recette refusent sans raison ?

Ce qu'ils doivent faire ? mais ils doivent aller à une de ces nombreuses niches à chiens qui pullulent à Tunis et au fond desquelles attendent des juifs accroupis, c'est au seuil de ces repaires que, sous forme de change, en pleine place publique et sous l'œil bienveillant de la police, on les rançonnera sans vergogne.

Les pauvres diables qui feront cette opération de change, seront absolument dépouillés, mais ils auront la satisfaction d'avoir contribué à l'aubaine que le gouvernement semble vouloir faire à cette catégorie intéressante des vautours en provoquant une crise monétaire sans précédent.

## LE NOUVEAU PRÉSIDENT de la République

Ainsi qu'on l'a vu mercredi, par les dépêches Havas, c'est M. Casimir Périer qui a été élu président de la République en remplacement de M. Carnot.

On sait que l'élection est faite pour une période de sept années.

Il faut espérer que le nouveau président de la République marchera sur les nobles traces de son prédécesseur et ne tentera pas d'inculquer « l'esprit nouveau » dans les sphères gouvernementales, « esprit nouveau » qui nous conduirait à grands pas à une révolution.

Il faut avouer que le choix des députés de la Tunisie aux obsèques de M. Carnot, n'est pas heureux, surtout en ce qui concerne M. le marquis de Puisaye, comte d'Anselme ancien candidat royaliste dans le département des Hautes-Pyrénées aux élections législatives de 1885.

A notre avis, les députés auraient dû être les présidents des Chambres de Commerce et d'Agriculture et M. Riffault, qui se trouve actuellement à Paris.

## LE RÉSIDENT GÉNÉRAL A HAMMAM-EL-LIF

A peine débarqué du Transatlantique, mal remis encore d'une traversée assez mauvaise, notre honorable Résident général a, quand même, bien voulu, en son nom et en celui de Madame Rouvier et de Mademoiselle Achillopoulos, accepter l'invitation de l'aimable directeur de la Banque de Tunisie de se rendre dimanche dernier à Hammam-el-Lif, afin d'examiner de visu l'œuvre accomplie en si peu de temps, dans cette charmante station balnéaire et tant prônée par tous les journaux locaux.

Au train, partant de Tunis à 4 h. 15, la Compagnie du Bône-Guelma ajoute le wagon-salon et bientôt viennent y prendre place le Résident général et Madame Rouvier, Mademoiselle Achillopoulos, le colonel et Mme de Labonne, M. André Cambiaggio, administrateur de la Banque de Tunisie et Mme Cambiaggio.

L'arrivée du ministre à Hammam-el-Lif, est saluée par une salve de coups de fusil ; MM. Forti, président de la Banque de Tunisie ; Hackenberger, directeur ;

Kely, inspecteur principal de la Compagnie du Bône-Guelma reçoivent notre Résident général et les personnes qui l'accompagnent.

Des voitures sont là, à la sortie de la gare, attendant les invités de la Banque de Tunisie qui y montent et sont conduits au grand trot au Casino.

Sur le parcours, tout le monde se découvre au passage de notre sympathique Résident et, naturellement, chacun est amené à faire une comparaison entre lui et son prédécesseur, comparaison qui n'est pas en faveur de celui qui n'est plus.

M. Hackenberger fait avec une grâce charmante les honneurs de son œuvre.

Il conduit partout ses invités qui sont véritablement charmés et ne ménagent pas leurs félicitations.

Après le diner, le ministre a assisté, dans une loge confectionnée à la hâte, à la représentation du concert.

Les artistes du Casino se sont surpassés ce soir-là, aussi l'impression emportée par M. Rouvier, sa famille et toutes les personnes présentes à cette soirée a-t-elle été des meilleures.

A ce propos, nous avons vu avec plaisir que devant les quelques réclamations du public, l'administration avait fait supprimer du répertoire quelques chansons par trop grivoises. Il a été décidé qu'il en serait ainsi les jeudis et dimanches, jours qui sont spécialement réservés aux familles. Celles-ci pourront donc y assister sans être exposées à entendre des choses ou plutôt des mots trop crus.

A 10 heures 45 M. Rouvier et les personnes qui l'accompagnent, charmés et ravis, remontent en wagon pour rentrer à Tunis.

Lorsque le train s'ébranle, des applaudissements éclatent de toutes parts, mêlés de cris : Vive le ministre ! en même temps que la gare, embrasée par les flammes de Bengale, présente le plus curieux effet.

L. de P.

## Échos Tunisiens

La Chambre de Commerce de Tunis, dès la nouvelle de l'assassinat de M. Carnot, a pris l'initiative d'une souscription devant permettre à la Tunisie de participer solennellement aux obsèques de M. le Président Carnot.

La Chambre de Commerce s'est inscrite pour une somme de fr. 100

Les premières souscriptions reçues ont été celles :

de M. le Résident général	200
du gouvernement tunisien	300
de la municipalité de Tunis	200

La Libre Dépêche nous en a raconté une bien bonne, ces jours derniers, concernant le directeur de l'Agence Havas à Tunis, nous avons nommé M. le Cardinal.... pardon, M. Vayssié.

— Je vous engage fortement, aurait dit M. Vayssié à M. Seigle, dans votre intérêt — ce dans votre intérêt n'est pas mal trouvé, n'est-ce pas ? — à employer à Tunis mon ami M. Maillé. Je vous préviens que j'ai là-bas, quatre ou cinq journaux à ma dévotion et que....

Bigre, M. le directeur de l'Havas, vous ne vous mouchez pas du coude : cinq journaux à votre dévotion ! mais savez-vous que cela fait tous les journaux de Tunis réunis, jusques et y compris l'Officiel, Tunisien. Nous ne nous en serions jamais douté.

Parmi les dons offerts par Mlle Achillopoulos, belle-sœur de notre Résident général, à la tombola organisée par la « Société de Bienfaisance française », se trouvait un superbe écran.

C'est Mlle Clotilde du Fresnel, fille de l'aimable inspecteur commercial des chemins de fer P.-L.-M., qui a eu la bonne fortune de gagner cet écran, qui aurait si bien fait devant notre cheminée,

## Le Crédit Foncier d'Algérie

Un confrère annonce la prochaine création dans notre ville d'une succursale du Crédit Foncier d'Algérie.

S'il en est réellement ainsi, nous ne pouvons que nous en réjouir. Toutes ces banques qui viennent s'implanter ici ne peuvent être que profitables à la colonisation, aussi lui souhaitons-nous d'ores et déjà la bienvenue.

## À propos de l'Institut Loir

Depuis longtemps déjà on parle de la création d'un institut antirabique à Alger : mais pendant qu'on en parle là-bas, à Tunis on agit et déjà on annonce que l'institut de notre ville est prêt à fonctionner ; aussi la capitale de la Tunisie conseille-t-elle aux Algériens d'aller se faire soigner à Tunis au lieu d'aller à Paris.

Du train où vont les choses, il ne faut pas désespérer voir l'Algérie annexée à la Tunisie au lieu de voir la Tunisie annexée à l'Algérie.

## Un ancien juge de paix

M. Blondel, notre ancien juge de paix du canton sud, est un magistrat qui marche à la façon des écrevisses.

Après avoir été envoyé en disgrâce à Jémmapes, près Philippeville, on vient à nouveau de le faire dégringoler d'un échelon en le nommant à Condé-Smendou, petit trou des environs de Constantine.

## Tunis-Club

La soirée d'inauguration du « Tunis-Club » nous fait bien augurer du sort de ce cercle.

Des discours empreints des sentiments les plus fraternels ont été prononcés par MM. Modigliani et Mossé.

Ça été pour nous une douce satisfaction de voir cette importante fraction des diverses colonies pactiser le verre en main. Nous réitérons au « Tunis-Club » nos souhaits de longue durée.

## Collection d'un dragon

L'amour ressemble à un jeu romain qu'on lit avec avidité, souvent même avec une impatience telle, qu'on saute plusieurs pages pour arriver plus tôt au dénouement.

Les femmes en disent toujours assez pour se faire remarquer, assez pour se faire suivre ; jamais assez pour se faire aborder.

Il est des maris qui ne craignent pas d'étaler à tout propos les infirmités physiques de leur femme ; probablement, sans doute, pour en dégouter le voisin. Les incrédules feront bien d'imiter saint Thomas.

## Nouveau Service de Bateaux-Mouches

SOUS LA DIRECTION DE

MM. G. Guerricra et J. Ben Attard

20, rue Es-Sadikia — TUNIS

Bateaux ALBA et DIANA

## HORAIRE

Départs de Tunis : Matin, 5 h. 30, 6 h. 45, 8 h. 30, 10 h.

Soir : 1 h. 45, 3 h., 4 h. 15, 5 h. 30, 7 h.

Départ de La Goulette : Matin, 5 h. 30, 6 h. 45, 8 h. 30, 10 h. 1 h. 45, 3 h., 4 h. 15, 5 h. 30, 7 h.

Jours fériés. — Départ de La Goulette : 40 h. s.

## AVIS

M. BERTIER, chargé de la gestion des immeubles dont les loyers sont saisis par la Municipalité de Tunis, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il met en location pour Ras-el-Am un choix considérable d'appartements, magasins, boutiques, écuries et remises situées dans différents quartiers de la ville.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. BERTIER, Recette municipale, ou 12, rue de Paris.

## Pelleterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste  
16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX



Etude de M<sup>r</sup> ABEASIS, avoc.-défenseur près le Tribunal civil de Tunis y demeurant, rue d'Italie, 28.

### VENTE

AUX ECHÈRES PUBLIQUES  
SUR LICITATION  
par suite de surenchère du sixième d'une

# FERME

avec  
BATIMENTS D'EXPLOITATION  
ET D'HABITATION  
située à la CHOUTRANA  
près l'Ariana.

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI ONZE JUILLET 1894** à sept heures et demie du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance, séant au Palais de Justice de la dite ville, ancien palais Khéreddine.

### Procédure

On fait savoir à ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement de défaut rendu par la deuxième chambre du tribunal de première instance de Tunis, le 19 janvier 1894 sur les poursuites et diligences de la dame Senesi à l'encontre de la succession de feu Alphonse Bogo, quand vivait propriétaire demeurant à Tunis, ledit jugement ayant ordonné la présente vente par licitation et fixé la mise à prix ; et 2<sup>e</sup> d'un autre jugement rendu par la même Chambre du tribunal susdit, le 16 mai 1894, en présence de M. Ricklin, appelé en qualité de curateur de la succession vacante dudit feu Alphonse Bogo, ledit jugement ayant fixé la date définitive de la même vente.

Les deux jugements dûment signifiés.

A la requête de la dame Senesi, femme de feu Marco Dienelli, propriétaire demeurant à Tunis ayant M<sup>r</sup> Abeasis pour avocat-défenseur constitué.

Et en présence de M. Paul Ricklin, arbitre de commerce, demeurant à Tunis, pris en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Alphonse Bogo, en son vivant propriétaire demeurant à Tunis, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil en date du 9 avril, ayant M<sup>r</sup> Bessières pour avocat-défenseur constitué.

Et ensuite :

1<sup>o</sup> d'un jugement rendu à l'audience des criées du tribunal susdit, le vingt juin 1894 portant adjudication de l'immeuble ci-après décrit au profit de M. Acquilina, demeurant à Tunis, ayant M<sup>r</sup> Abeasis pour défenseur, moyennant le prix de 600 francs outre les frais.

2<sup>o</sup> d'un acte du greffe en date du 21 juin courant, contenant surenchère du sixième sur le prix dudit immeuble par la dame Maria Senesi poursuivante, ladite enchère dûment dénoncée conformément à la loi.

Il sera procédé aux susdits jour lieu et heure, à la vente aux enchères publiques, sur licitation, au plus offrant et dernier en-

chérisseur, et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

de l'immeuble à vendre

Une ferme dépendant de la terre énoncée sous le nom de Bir-el-Touta, située à la Choutrana, au nord-est du village de l'Ariana, caupon et arrondissement de Tunis et comportant :

1<sup>o</sup> des bâtiments d'habitation et d'exploitation, enclos avec cour de ferme ;

2<sup>o</sup> et deux hectares et demi environ de terres labourables.

L'ensemble de la propriété a la forme d'un trapèze ayant une contenance totale de plus de deux hectares et demi.

Ladite propriété est limitée : au nord par la propriété de El Arbi ben Amar avec la quelle elle était séparée autrefois par une haie de figuiers de Barbarie dont il ne reste plus, de loin en loin que quelques troncs ; au sud, par le jardin d'Eddoulatli pour partie, et une terre du habous El-Mordjana pour le surplus ; à l'ouest par une terre du haous djemaa-el-bacha et à l'est par la partie complémentaire de la propriété dont elle a été détachée en suite de partage et appartenant à Ah-mep-ben Amar.

On accède à la propriété présentement mise en vente par un chemin particulier desservant les propriétés voisines sur un parcours de trois cents mètres environ, après avoir quitté la route carrossable de l'Ariana à la Soukra.

La principale façade de la propriété est exposée au sud-est comprend celle de l'enclos où sont les bâtiments et qui est faite de trois murs en moellons, chaux et sable. Le mur principal de façade de cet enclos est percé d'un grand portail s'ouvrant à deux battants et encadré dans deux pilastres. Ce mur de façade a 20 mètres d'étendue linéaire, celui de droite a 21 m. 60 et celui de gauche 21 m.

Dans l'intérieur de cet enclos se trouvent à gauche en entrant un hangar adossé au mur comportant quatre piliers, couvrir en tuiles plates de Marseille ; les piliers soutenant l'appentis ont à chaque extrémité 3 m. de hauteur et dans le milieu 2 m. seulement, à droite, une petite barrière à lattes distante de 6 m. du mur et formant un autre petit enclos dans le quel se trouve un puits d'eau douce.

A l'extérieur de l'enclos dont il s'agit, et adossé contre le mur de gauche a été édifié un four pour la cuisson du pain.

Le mur de droite de l'enclos sert de limite séparative de la propriété voisine précitée, de Ahmed ben Amar.

Cette limite se poursuit dans la direction du nord, coupe la construction arabe en deux et rejoint une haie d'aloés, jusqu'à un puits qui dépend de la propriété voisine.

De ce point, la limite passe en inclinant légèrement vers la droite devant deux muriers et un ancien puits longeant toujours la partie complémentaire de Bir-el-Touta jusqu'à ce qu'elle atteigne

la propriété de El-Arbi ben Amar, où commence sa limite nord.

Extérieurement à l'enclos, comprenant les bâtiments ci-dessus, et à 30 m. à gauche se trouve un grand puits d'eau douce avec bassin et réservoir. Sur deux côtés de ce puits deux murs ont été édifiés avec gradins pour servir à l'installation d'une noria arabe.

De l'enclos jusque près du grand puits, il existe une haie de figuiers de Barbarie.

Du puits, la propriété à vendre est entourée de petits fossés avec quelques figuiers de Barbarie, de loin en loin.

Disséminés dans la propriété et derrière les constructions il existe deux amandriers, un grand murier vingt-cinq autres arbustes et arbres d'eucalyptus, une trentaine de grenadiers de 2 à 4 ans et pareil nombre de pieds de vigne de 4 à 5 ans. Les terres de ladite propriété sont entièrement défrichées propres à la culture et ont été exploitées jusqu'à ce jour pour la culture maraichères et des céréales.

Près de l'angle sud-ouest du jardin se trouve un damous (excavation).

Longeant cette barrière, il existe une trentaine d'arbres Eucalyptus de 2 à trois ans.

Au fond, et faisant face à l'entrée se trouvent les bâtiments d'habitation et d'exploitation qui comprennent 1<sup>o</sup> une maison de construction européenne composée de 2 pièces ; 2<sup>o</sup> la moitié indivise d'une construction arabe couverte en terrasses, surmontée d'un dôme. Ladite moitié de construction est composée de deux pièces. Étant expliqué que la seconde moitié de cette construction appartient à la propriété voisine de Ahmed ben Ammar. La maison construite à l'euro-péenne à 11 m. 60 de façade dans l'enclos et la construction arabe 5 m. 80 sur le même enclos. Devant cette dernière construction et à droite se trouve une pièce servant de cuisine. Devant la construction européenne se trouve une petite porte donnant sur le jardin dépendant de la propriété.

Toutes les pièces sont carrelées, blanchies à la chaux et reçoivent le jour par des fenêtres à chassis vitrés et murées de grilles et grillages.

### MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M<sup>r</sup> Abeasis, défenseur poursuivant, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par les jugements des 19 janvier et 16 mai 1894, à la somme de **SEPT CENTS FR., ci. . . . . 700**

Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Tunis, le 23 mai 1894  
Le défenseur poursuivant,  
signé : M<sup>r</sup> ABEASIS.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>r</sup> Abeasis, avocat - défenseur poursuivant, rue d'Italie 28, et pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de première instance de Tunis, ancien palais Khéreddine où il est déposé.

Etude de M<sup>r</sup> Abeasis, avoc.-défenseur près le Tribunal civil de l'instance de Tunis, y demeurant rue d'Italie, 28

### VENTE

Sur saisie immobilière d'une

# MAISON

gise à TUNIS  
impasse Sidi bou Saïd, 14

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI 18 JUILLET 1894** à sept h. et demie du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de l'instance de Tunis, y séant au Palais de Justice ancien Palais Khéreddine.

### PROCEDURE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M. Daniel de R. Chaloum, négociant demeurant à Tunis, ayant M<sup>r</sup> Abeasis pour avocat défenseur constitué.

A l'encontre du sieur El Hadj Mohamed-el-Handouz ou el Hantous, propriétaire demeurant à Tunis partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué.

En vertu, 1<sup>o</sup> de la gros-

se dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par défaut par le tribunal de paix du canton nord de Tunis, le 21 juillet 1893 ; 2<sup>o</sup> de la grosse en forme exécutoire d'un autre jugement rendu par défaut par le même magistrat le 18 août 1893, confirmant sur opposition le premier jugement. 3<sup>o</sup> de la grosse en forme exécutoire d'un troisième jugement rendu par défaut congé faute de conclure par la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal civil de première instance de Tunis, le 18 décembre 1893, confirmant sur appel les deux précédents jugements sus-datés, ce dernier jugement exécutoire par provision nonobstant opposition et sans caution.

Et en exécution d'un procès verbal de l'huissier Soulet, de Tunis, en date du 17 avril 1894.

Il sera, aux susdits lieu jour et heure, procédé à la vente sur saisie réelle, au plus offrant et dernier enchérissseur de l'immeuble ci-dessus désigné :

**DÉSIGNATION**  
des biens à vendre (telle qu'elle est portée au procès-verbal de saisie réelle.)

Une maison de construction arabe à simple rez-de-chaussée, située à Tunis, dans la rue Sidi

bou Saïd n<sup>o</sup> 14, ayant sa façade principale sur la dite rue, visant au nord la route de Bab-Benat et couverte en terrasses.

Elle est percée en rez-de-chaussée d'une porte d'entrée en bois, fermant à deux battants.

Elle confronte dans son ensemble du nord la maison appartenant à El-Hadj Mohamed Ennakache, du sud la maison Al-lala Echaieb, de l'est le numéro 12 appartenant à Salah ben Amar, et de l'ouest le n<sup>o</sup> 18.

### MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M. Abeasis défenseur poursuivant les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme de douze 1200 fr.

Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Tunis le 19 juin 1894.  
Le défenseur poursuivant,  
Signé : M. ABEASIS.

Pour plus amples renseignements s'adresser 1<sup>o</sup> en l'étude de M<sup>r</sup> Abeasis, avocat défenseur poursuivant ; 2<sup>o</sup> et au greffe du tribunal civil de Tunis où se trouve déposé le cahier des charges.

### HAMMAM-EL-LIF

### A LOUER

## PLUSIEURS APPARTEMENTS NON MEUBLÉS

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-El-Lif.

M. **ODDO**, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Messieurs les Propriétaires qui ont des vins à vendre peuvent faire leurs offres à M. Duré, bureau de la Petite Tunisie, Tunis.

**GUERISON** assurée des catarrhes vésicaux écoulements anciens et récents, Gleetite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine.  
(deux sexes) **SAVONULES MEXICAINES**  
Dépôt principal : PHARMACIE GAGLIARDO.  
A Tunis, le flacon 3 fr. ; par poste 3 fr. 30

### MAISON MEUBLÉE

7, rue de Grèce Tunis - Derrière la Résidence

Appartements et chambres meublées à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée  
Depuis 15, 25 et 30 francs par mois

**Grand Restaurant d'Athènes**  
Tenue par M. PAPAYANNI  
Rue de l'Eglise, 4.

**GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS**  
(authentique) de provenance directe  
Prix : 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile

**A VENDRE**  
**OCCASION EXCEPTIONNELLE**  
**UNE PROPRIÉTÉ**

sise à 5 kilomètres de Tunis, à proximité de 2 gares de chemins de fer.  
Contenance : 5 hectares environ dont 2 en vignes moitié de 2<sup>e</sup> et moitié de 3<sup>e</sup> feuilles, arbres fruitiers, jardin potager.  
Maisons de maître et de fermier.  
Bâtiments d'exploitation.  
2 norias.  
Adjaente à la propriété une construction louée à usage de café maure.  
Prix modéré.  
Facilités de paiements.  
S'adresser à l'Administration du journal.

## CAVES CÉLESTIN CIBIAL & Cie

Commission-Exportation  
Tunis. — rue de la Sebka, 5, — Tunis  
SERVICE RAPIDE A DOMICILE

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Bœuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrassé des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs  
Dans toutes les pharmacies.  
**Se défier des Contrefaçons**  
Dépôt : PHARMACIE NÉE

## Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire  
Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés DE LA SAISON  
pour complets sur mesure  
Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.  
Prix Modérés

## MAGASIN GÉNÉRAL

Avenue de France 22, TUNIS  
MAISON BORTOLI FRÈRES & C<sup>ie</sup>

Encouragés par le succès que nos complets lawn-tennis avaient obtenu l'année dernière, nous avons voulu, cette année, donner une plus grande extension à ce rayon et augmenter considérablement la variété des modèles. Aujourd'hui, nous pouvons offrir à nos acheteurs un choix très complet de costumes ou vestons, ayant tous une coupe irréprochable et des dispositions nouvelles ; leurs prix très modiques les mettent à la portée de tout le monde.

Nous avons apporté le même assortiment dans nos vestons de flanelle, tussor, coutil, alpaga ; nous mettons en vente ces articles dès aujourd'hui.

Notre préoccupation constante étant de faire de chacun de nos rayons une spécialité, nous ne craignons pas de signaler à l'attention des acheteurs notre rayon de bonneterie et chausures, qui renferme un assortiment splendide de chemises satinées, tussor, baliste, foulard, etc., nos chaussures baines de mer, avec et sans semelle caoutchouc, en un mot toute notre chaussure d'été pour hommes, dames, enfants et fillettes.

Etoffes de toutes sortes pour robes : satinette, zéphyr, mousseline, de laine, pongé, foulard, schantling.

Chapeaux pour dames dernière nouveauté. Casques de toutes formes et toutes sortes, couvre-nuque.

Par suite d'une diminution assez sensible sur la valeur de l'argent, les divers articles de la maison Christofle ont subi à leur tour, une différence très appréciable.

Seul dépositaire pour la Tunisie

## de l'Orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

## Comptoir National d'Escompte de Paris

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
au capital de 75 millions entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
**M. Th. PROUST, Directeur**  
Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrances de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

**DÉPÔTS A VUE**  
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue ; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

**DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE**  
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes ; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :  
A 1 an. . . . . 21/2 0/0 | A 3 ans. . . . . 31/2 0/0  
A 2 ans. . . . . 30/0 | A 4 ans et au delà 40/0

Domaine **POTIN**  
**CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS**  
Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie  
S'adresser à MM. COMTE et C<sup>ie</sup>, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

**GORDONNERIE TOULOUSAINE**  
**RAOUL SANDRA**  
Chaussures en tous genres  
33, rue Al-Djazira, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX  
TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne



**Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif**

REGULIERE BIEN TEE

ALLER	TUNIS.....	Départ.	3.10	7.10	11.15	1.15	6.00	7.15
	HAM.-EL-LIF.....	Arrivée.	5.45	7.40	12.15	1.45	6.30	8.15
RETOUR	HAM.-EL-LIF.....	Départ.	5.50	7.50	1.15	5.00	6.45	10.45
	TUNIS.....	Arrivée.	6.20	8.20	1.45	5.30	7.15	11.15

Bimanches et jours fériés départ de Tunis : 2.15 et 10.00

départ de Ham.-el-Lif : 3.45 et 9.15

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**

GROS ET DÉTAIL

**DOURA FRÈRES**

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48 -- TUNIS  
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

**LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES**

Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.  
La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

**AUX ARMES DE S<sup>T</sup>-ÉTIENNE**

**G. BOURY**

TUNIS -- 25, Rue Al-Djazira, 25 -- TUNIS

**SUCCURSALES AU KEF ET A SFAX**

Armes de Chasse et de Tir -- Location d'Armes -- Cartouches chargées Douilles  
Plombs et Articles de Chasse -- Sabres, Epées, Esperons.

**ATELIER DE RÉPARATIONS**

Dépôt de Méches à Mine -- Dépôt de Poudre de Chasse et de Mine de l'Etat

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**

**Aimé EYRIÈS**

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

**CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE**

Société anonyme  
CAPITAL: 10,000,000  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

**FABRICATION FRANÇAISE**

de serrures et combinaisons  
**POUR COFFRES-FORTS**  
simples ou incombustibles  
**FORESTIER Frères (Valnes)**  
Seul dépositaire pour la Tunisie  
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France  
(Passage de Tunis).

**MESSAGERIES FRANÇAISES**

DEMANGE et C<sup>ie</sup>

Service quotidien régulier

**ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA**

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

**MARBRES BRUTS ET OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

**CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS**

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

**MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION**

**A. PETOLAT, à Dijon**

Fonderies et Ateliers de Construction

**VENTE ET LOCATION**

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

**AU CADRAN UNIVERSEL**

**CHARLES KLOTH**

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

**FER QUINA BISLERI**

**LIQUEUR**

VOLETE LA SALUTE??

VOLETE DIGERIR BIEN??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE de Felice BISLERI

MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du veimouth.

**L'EAU**

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et délarées par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



CONCESSIONARIO MILANO

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker -- TUNIS

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés  
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. -- Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons-Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

vend tous produits accessoires et appareil photographiques.

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?  
Avez-vous des Pellicules?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?  
SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.  
Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS  
Env. f. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Faribque de confiserie Suisse

**J. F. DESHUSSES**

A Versoix près de Genève (SUISSE)

Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR et diplomes d'honneur

Agent général pour la Tunisie A. MODIGLIANI 4, Avenue de France, 4, (Passage de Tunis).

**MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE**

Fourmaintraux-Tourquin à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS**

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

*Demander partout*

**"L'APÉRITIF BELLOT"**

ABSINTHE ET AMER CONILH

**BELLOT**, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**  
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINE et Cie

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départ de Tunis

<b>Lundi</b>	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse. A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Mercredi</b>	A 3 heures et demie sur soir : pour Marseille direct.
<b>Jendredi</b>	A 3 heures et demi du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
<b>Vendredi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Samedi</b>	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.